

COMMUNICATION

AUX PARENTS DONT LES ENFANTS SONT DANS UN LYCÉE ENGAGÉ DANS LA DÉMARCHE RESSOURCES/MANUELS NUMÉRIQUES – LYCÉES 4.0





« La diffusion des usages du numérique dans l'enseignement constitue un puissant levier de modernisation, d'innovation pédagogique et de démocratisation du système scolaire ».

(Eduscol – ministère de l'éducation nationale)

Ces nouveaux usages représentent un enjeu stratégique qui modifie les modes d'acquisition des savoirs ; l'utilisation des Technologies de l'Information et de Communication (TIC) fait dorénavant partie du **quotidien professionnel et personnel**.

Afin de proposer à la jeunesse des conditions de travail modernes, La Région Grand Est a fait le choix d'encourager une démarche pédagogique nouvelle au travers d'un ambitieux plan numérique éducatif.

Les 3 académies et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt sont totalement associées à ce projet et le soutiennent.

Votre enfant sera scolarisé dans l'un des 50 premiers établissements qui ont choisi de participer à cette **expérimentation régionale** à partir de la rentrée prochaine. Elle consistera en :

- Un accès aux Ressources et Manuels Numériques en remplacement des manuels papiers traditionnels ;
- Une aide à l'acquisition d'un équipement informatique individuel.

Les ressources et manuels numériques, dont le choix est toujours laissé aux enseignants et la liste arrêtée par l'établissement, permettront aux élèves :

- d'alléger le poids du cartable ;
- d'assurer une réelle gratuité pour tous car l'ensemble des abonnements aux ressources numériques est pris en charge par la Région Grand Est ;
- de garantir un accès individualisé et sécurisé à partir des Espaces Numériques de Travail (« ENTEA » en Alsace, « ENT les Lycées de Champagne-Ardenne » en Champagne-Ardenne, « PLACE » en Lorraine).

Vous vous posez une question ? Voici quelques réponses qui pourront vous éclairer ainsi que vos enfants.

DU MANUEL PAPIER AUX RESSOURCES NUMÉRIQUES

Que signifie : « ressources/manuels numériques » ?

Ce sont les manuels scolaires et les ressources numériques (vidéos, animations) auxquels vos enfants pourront accéder sur Internet depuis un ordinateur ou une tablette.

Comment ces ressources/manuels sont-ils choisis et accessibles par les lycéens ?

Tout comme les manuels en version papier, les manuels numériques seront choisis par les équipes éducatives des lycées.

Toutes les matières, toutes les disciplines peuvent bénéficier de ressources en format numérique. Ainsi, la Région a choisi, via un appel d'offres (marché public), la société qui propose l'offre la plus complète auprès des éditeurs. Ce sont d'ailleurs ceux que vous connaissez déjà. Ils se sont adaptés à cette nouvelle présentation et ont enrichi leurs produits avec des cours interactifs.

Comment les enseignants sont-ils associés ?

90% des enseignants interrogés dans le cadre d'un sondage récent estiment que le manuel numérique leur permet de mobiliser l'attention de toute la classe.

(Source : site du ministère de l'Education Nationale : <http://eduscol.education.fr/>)

La majorité d'entre eux avait déjà recours à l'informatique. Les 50 premiers lycées qui ont souhaité développer les ressources numériques dès la prochaine rentrée, ont l'adhésion des équipes éducatives. Des formations leur sont en outre proposées, ainsi qu'aux documentalistes.

Tout comme ils choisissaient les ouvrages correspondant à leur enseignement, les enseignants choisiront les ressources numériques qui leur conviennent.

La démarche est globale dans les 50 lycées, c'est-à-dire que toutes les disciplines et tous les niveaux de classes sont concernés (à l'exception des formations post-BAC).

Qui finance les manuels numériques ?

La Région Grand Est financera en intégralité le coût des ressources et manuels numériques.

Mon enfant pourra-t-il travailler à la maison avec ses livres numériques ?

Dans le cadre du marché public passé par la Région Grand Est, une attention particulière est portée sur la nécessité de disposer de ressources/manuels **téléchargeables**, c'est-à-dire qu'ils seront installés sur l'ordinateur portable ou la tablette. Ainsi, il sera possible, à tout moment et en tout lieu de les utiliser sans connexion Internet une fois téléchargés via le réseau Wifi de l'établissement.

UN MATÉRIEL INFORMATIQUE PORTABLE ET PERFORMANT

Votre enfant aura besoin d'un matériel informatique dit « nomade » ; plusieurs solutions sont possibles. Si votre enfant dispose d'ores et déjà d'un ordinateur portable ou d'une tablette, il pourra l'utiliser dans le cadre scolaire et vous n'avez pas besoin d'acquérir un nouvel équipement.

S'il n'en dispose pas, comment puis-je commander le matériel informatique de mon enfant ?

A compter du 1^{er} juillet, **vous pourrez vous connecter** sur un site régional réservé au matériel informatique <http://aideslyceens.grandest.fr>.

3 types de matériels sont proposés :

- Tablette HP X2 210 de 9,6 pouces, avec clavier amovible ;
- Ordinateur portable, HP X360 G1 EE de 11.6 pouces, de type bureautique, adapté aux usages traditionnels (Office, Internet) ;
- Ordinateur de type PAO/CAO (Publication ou Conception Assistée par Ordinateur), HP Zbook 15u G4 de 15.6 pouces, plus performant, adapté à certains usages particuliers (logiciels de dessin industriel par exemple).



Vous choisirez vous-même l'équipement informatique, en fonction de l'usage ou de vos préférences. Cependant, en fonction des sections et des enseignements, votre lycée pourra faire des préconisations. Dans ce cas, elles vous seront précisées par le lycée de votre enfant.

Vous pouvez choisir parmi différentes modalités de paiement

- **Au comptant** : Chèque ; Mandat cash ; Carte bancaire.
- **A crédit** : Carte bancaire ou mandat SEPA (paiement en 4 fois sans frais) ; Mandat SEPA en cas de financement sur 12, 24 ou 36 mois.
- **Si vous réglez votre participation par carte bancaire**, le débit du montant total si paiement en 1 fois ou de la 1^{re} mensualité si paiement échelonné ne sera effectué que le jour de la livraison. Afin de permettre ce règlement dès le premier jour de l'ouverture de la période de commande, le titulaire du marché anticipera via un site dédié, l'ensemble des opérations bancaires préalables à l'acceptation de ce mode de paiement (administratives et techniques).
- **Si vous réglez votre participation par mandat cash**, celui-ci doit être encaissé dès sa réception par le titulaire.
- **Si vous réglez votre participation par chèque**, celui-ci sera encaissé 25 jours avant la date de livraison de son équipement (prévu au planning établi par la Région) pour permettre au titulaire du marché une vérification de la validité du paiement.

Quel que soit le mode de paiement, la facture, servant également d'attestation de garantie, est délivrée lors de la distribution de l'équipement.

La Région a recouru à un marché public pour vous offrir des tarifs préférentiels

Les prix s'établissent au comptant à 372 € pour une tablette avec clavier, 452 € pour un ordinateur portable bureautique, 1056 € pour l'ordinateur PAO/CAO.

Ces montants s'entendent tous services inclus : protection de transport, garantie de 3 ans, livraison, installation «prêt à l'emploi», antivirus et Microsoft Office inclus.

La Région peut vous soutenir financièrement selon certains critères

L'aide régionale est de 50% du prix de l'équipement plafonnée à 225 €, pour les familles dont le **revenu net mensuel est inférieur à 6000 €**, soit 72 000 € par an. La Région Grand Est paiera directement le titulaire du marché, seul le différentiel sera à charge de la famille. La Région n'interviendra que pour les équipements acquis auprès du titulaire du marché « équipements numériques ». La Région ne pourra pas vous soutenir si vous faites le choix d'un autre fournisseur.

1^{RE} ÉTAPE : FORMULER VOTRE DEMANDE

Vous formulerez votre demande **avant le 30 juillet pour une livraison entre le 4 et le 15 septembre, sur le site <http://aideslyceens.grandest.fr>**.

Vous préciserez le choix de l'équipement et des modalités de financement, en joignant toutes les pièces exigées (notamment de dernier avis d'imposition permettant de justifier les revenus et donc l'aide régionale). Vous pouvez choisir la durée de paiement qui vous convient le mieux, dans la limite de 36 mois.

Vous pourrez aussi choisir une assurance « dommages accidentels et vol » si vous n'en disposez pas. Vérifiez avant d'opter pour cette assurance si vous n'êtes pas déjà couvert (responsabilité civile, carte bancaire, ...).

Un envoi de dossier sous forme papier est possible à l'adresse suivante : Région Grand Est-Direction de la Jeunesse et des Lycées-1 place Adrien Zeller 67000 STRASBOURG.

Lorsque vous ferez vos choix en ligne (matériel, mode et durée de paiement, assurance), vous pourrez procéder à des simulations pour connaître précisément le montant restant à votre charge.

Lorsque vous réaliserez cette première demande, vous disposerez d'un numéro de dossier que vous devrez conserver.

2^E ÉTAPE : VALIDATION DE VOTRE DEMANDE

Un contrôle est assuré par les services académiques afin de vérifier l'inscription du lycéen, sa classe et la validité des informations relatives au représentant légal.

Un contrôle est effectué par la Région afin de confirmer l'aide régionale.

3^E ÉTAPE : CONFIRMATION ET COMMANDE PAR LA RÉGION

La confirmation de la demande vous sera adressée par courrier (numérique ou postal) avec la confirmation de l'aide régionale (ou non), le reste à charge, la date de livraison (livraison dans chacun des établissements entre le 4 et le 15 septembre 2017 pour les commandes validées au 31 juillet 2017).

Avec cette confirmation vous disposerez d'un mot de passe qui vous permettra, en complément de votre numéro de dossier, de suivre votre commande.

Les demandes complémentaires, notamment pour les inscriptions tardives ou les cas particuliers, seront possibles au « fil de l'eau » pendant toute l'année scolaire ; dans ce cas la livraison sera individuelle et réalisée dans un délai maximum d'un mois.

Comment récupérer le matériel informatique commandé ?

Les livraisons se feront **dans le lycée de votre enfant entre le 4 et le 15 septembre**. Si pour une raison ou une autre, vous n'avez pas pu saisir votre demande avant le 30 juillet, il sera toujours possible de le faire ultérieurement mais la livraison sera plus tardive.

Le cas échéant, l'entreprise qui fournira les ordinateurs ou tablettes, vous informera de l'état d'avancement de votre dossier : demande validée, coût du matériel, date de livraison,...

Que se passera-t-il en attendant la livraison ?

Les enseignements pourront commencer sans délai. Les professeurs pourront utiliser les vidéoprojecteurs, des photocopies à titre exceptionnel, les Tableaux Blancs Interactifs. Les enseignants disposent de contenus qui peuvent être projetés et permettront de dispenser les cours.

Les élèves pourront travailler en salle informatique sur les nombreux postes que la Région a mis à leur disposition dans les établissements.



DE NOUVELLES PRATIQUES AU LYCÉE

Utiliser des nouvelles technologies suppose de nouvelles pratiques et des installations adaptées dans les lycées.

Comment recharger son ordinateur ou sa tablette ?

Le principe est de privilégier le rechargement au domicile. Il est requis que l'élève vienne en cours avec son matériel informatique chargé. Les ordinateurs sont prévus pour une autonomie minimale de **10h pour la tablette et 13h s'agissant des portables**. Des lieux de recharge seront progressivement proposés par les établissements.

Les lycées seront-ils équipés pour projeter les cours et accéder à internet ?

L'installation de vidéoprojecteurs et de sonorisation dans les salles de cours est réalisée actuellement.

Les connexions internet sont également en cours d'augmentation à 50Mbits/s minimum.

Selon l'équipement du lycée de votre enfant, des travaux de câblage seront réalisés pendant l'été.

La solution Wifi mise en œuvre vise un mode de fonctionnement performant, sécurisé et orienté pour des usages pédagogiques et permettra un accès libre pour tous les équipements personnels, sous conditions de compatibilité.

Toutes les salles de cours, ateliers, cuisines pédagogiques, CDI ainsi que les internats et les foyers des élèves, seront équipés de Wifi.

Quelle assistance est mise en œuvre ?

Des numéros verts, non surtaxés, sont à votre disposition pour vous renseigner.

Suivi de votre dossier de demande :

Une assistance téléphonique vous est proposée au **0800 400 454** pour toute question relative à votre dossier de demande d'équipement. Les horaires sont du lundi au vendredi de **9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30**.

Suivi de la commande, questions techniques et financières :

Une assistance téléphonique du fournisseur de la Région Grand Est sur les équipements est également mise en œuvre. Cette assistance sera accessible par téléphone du lundi au vendredi de **8h à 20h et le samedi de 8h à 12h** :

- au **0974 500 110** pour les informations sur les équipements, sur la livraison, le suivi du dossier et du paiement ;
- au **0974 500 310** pour le support maintenance (pannes, garantie) et la gestion des sinistres dans le cadre de l'assurance Casse-Vol.

Quelles sont les garanties/assurances (couvertures, durées, tarifs, modalités) ?

Les équipements sont tous couverts par une garantie de 3 ans, pièces (y compris écran et batterie), et main d'œuvre. Le délai de restitution de l'équipement à l'élève est de 10 jours maximum, aux frais du titulaire du marché.

Une assurance dommages accidentels et vols, optionnelle, d'une durée de un à trois ans est proposée dans l'offre régionale. Les dommages couverts seront au minimum les suivants :

- Chute avec pour conséquence bris d'écran et plasturgie ;
- Eléments laissés sur le clavier lors de la fermeture de l'écran (même conséquences) ;
- Touches clavier.

Pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser, le site <http://www.numerique-educatif.fr> vous fournira des informations utiles et sera régulièrement complété.

